

Procès verbal - Compte rendu détaillé  
Conseil Communautaire du 11 octobre 2022

Date de séance	11 octobre 2022
Date convocation	6 octobre 2022
Lieu conseil	Grande salle de la Danie - Verdun
Séance publique	oui
Diffusion dématérialisée	non
Présidence	Samuel HAZARD Président
Début de la séance	20h10
Fin de la séance	23h

	Présent Physique	Excusé	Mandataire	Observation
HAZARD	Samuel	x		Pouvoir de M.Didry
ANTION	Claude	x		
MUNERELLE	Régine	x		
DIDRY	Julien			Pouvoir donné à M. Hazard
THOMAS	Jean-François	x		
THIL	Marie-Claude			
DEHAND	Philippe	x		
GERARD BARGE	Christine	x		
CORTIAL	Patrick	x		
VELAIN	Jean-Christophe	x		
GRIGGIO	Antoni	x		
COLAUTTI	Philippe	x		
SCHWEITZER	Karen	x		
FALQUE	Armand			
AMBROSIO	Samuel	x		
GOEURIOT	Bernard	x		Pouvoir de M.Révéani
DURET	Jean-Luc	x		
LORANS	Patrick			
BROCARD	Régis	x		
CHAZAL	Raphaël	x		
LIBERT	Pierre			
GERVAISE	Gérard			
SAINT-VANNE	Charles			
LONG	François-Xavier			Pouvoir donné à M. Rouard
MICHELET	Maurice	x		
LAPARRA	Jean-Pierre	x		
STCHERBININE	Gérard			Pouvoir donné à M. Lavina
COLLIGNON	Maryvonne			
PONCELET	Michel			
ADDENET	Jean-Marie	x		
JACQUINOT	Pierre	x		
VERNEL	Jean			
PELISSIER	Catherine	x		
PROT	Christine	x		Pouvoir de Mme Jacquinot
MAGISSON	Patrick			
LEFRAND	Pascal	x		
JACQUINET-DEBEAUMOREL	Sandrine			Pouvoir donné à Mme Prot
BOURDIN-WATRIN	Sylvie	x		
HENRY	Philippe	x		
BATTOU	Pascale	x		
WEISSE	Fabrice	x		
ROUARD	Guillaume	x		Pouvoir de M.Long
CASAGRANDE	Emmanuelle	x		
MOUNZER	Diana	x		
LAVINA	Bruno	x		Pouvoir de M. Stcherbinine
DE PALMA-ANCEL	Angéline	x		
BEAUMET	Fabrice	x		
SANTUS	Angélique	x		
HIRAT	Mickaël	x		
GHEWY	Jennifer			
RICHARD	Julia	x		Pouvoir de Mme Anrifidine
BROCHET	Quentin	x		
ANRIFIDINE	Nasra			Pouvoir donné à Mme Richard
WEISS	Pierre	x		
REVEANI	Michel			Pouvoir donné à M. Goeuriot
BURATI	Pascal			

Quorum                oui                sur :                28

Secrétaire de séance                Quentin BROCHET  
nommé

Auxiliaire au  
secrétaire de séance                Freddy KESSEL                Directeur Général des services



<b>Objet</b>	<b>Rapporteur</b>	<b>Débats</b>	<b>Vote</b>	<b>Le Conseil communautaire</b>
M.Hazard rend hommage à M. Weiten qui vient de décéder et qui a souhaité partir discrètement dans la dignité. Il considère que c'était un élu engagé qui aimait la ville de Verdun et aimait servir. Il tient à honorer sa mémoire et n'oubliera pas le travail qu'il a réalisé pour le territoire car c'était un ardent défenseur de la communauté d'agglomération. Une minute de silence est observée.				
Procès-Verbal de la séance du 12 juillet 2022	S.Hazard	Pas de débat	unanimité	PREND ACTE du PV du 12 juillet 2022
Compte rendu des décisions du Bureau du 31 aout 2022	S.Hazard	Pas de débat	unanimité	PREND ACTE des décisions du Bureau

Objet	Rapporteur	Débats	Vote	Le Conseil communautaire
		<p>M. Griggio présente le projet de réhabilitation et extension du théâtre qui a débuté depuis de longs mois et années. Quelque soit le résultat, il assure les élus de son engagement dans le suivi du dossier et qu'il fera en sorte de son parfait achèvement. Il recontextualise le dossier depuis la délibération autorisant le lancement jusqu'aux débats du jury. Il rappelle les objectifs de l'opération : réouvrir le théâtre, améliorer les conditions d'accueil et de travail qui n'étaient plus réglementaires, améliorer le confort des spectateurs, valoriser le monument historique classé à l'inventaire supplémentaire, conforter la structure, rénover et redonner l'ampleur originale, adapter l'outil scénographique aux enjeux actuels en améliorant l'accueil, les surfaces techniques et le rapport scène-salle. Repenser aussi le rapport du théâtre et de la ville, côté Meuse et sur l'arrière pour les accès techniques.</p> <p>La parole est donnée à l'AMO, M. Guiguet pour AGstudio :</p> <p>M. Guiguet explique que c'est un projet délicat qui constitue un vrai défi pour les équipes. En effet, le public ne s'apercevra pas forcément du travail dans la salle mais il comprendra lorsqu'il verra les spectacles qu'il ya de gros progrès. Ce qui est difficile est que l'extension demandée est un exercice ingrat : l'extension est la vitrine que l'architecte doit créer mais une vitrine qui n'est pas dédiée aux espaces publics puisqu'elle ne servira qu'au technique (car il manque actuellement beaucoup d'espaces de rangement, de loges et surtout l'élévateur). La salle dispose d'un plateau qui est actuellement restreint en profondeur et qu'il faut agrandir. Finalement on construit une extension technique sur une rue passante, alors que le technique n'est pas attrayant. Les architectes ont été pris entre ces 2 contraintes. Il souligne que le projet A ne sera pas vraiment développé car il ne répond pas qualitativement ni esthétiquement au besoin. Le projet B, de l'équipe Chatillon met tout son talent pour conserver une masse convenable côté place du marché. L'extension est prévue comme un immeuble en lame décalé de la façade arrière actuelle par une verrière pour qu'il y ait moins de massivité. Il fait le choix d'avoir un arrière avenant, mais ce choix nécessite des sacrifices. A ce titre, le monte charge exigé est complexe à gérer : soit on le place dans le théâtre actuel alors qu'il est limité en taille, soit on le place dans le volume nouveau libérant ainsi de l'espace dans le théâtre actuel. Le projet Chatillon le place dans le théâtre. Le projet de Coulon le place dans l'extension. Ceci explique pourquoi le projet Chatillon est très compressé dans l'espace prenant ainsi des risques fonctionnels. Et comme le monte charge ne tient pas facilement dans le volume existant compressé, il en réduit la taille mais pas les m3. De ce fait, il a une manière de résoudre l'équation en privilégiant la légereté de l'extension par rapport à l'effectivité du fonctionnement. M. Guiguet admet que tout ce travail d'extension pour aboutir à ne pas avoir une fonctionnalité optimale est complexe à admettre. Il présente un arrière avenant car il est moins massif et car le décalé permet de voir la façade arrière. Le projet de Coulon sort le monte charge dans l'extension et ainsi le plateau et l'arrière scène sont plus libres et gagnent en fonctionnalité. En contrepartie, l'extension sera forcément plus massive car le volume du monte charge se rajoute au volume des loges. Le gros progrès demandé dans le programme est d'avoir des loges et bureaux en suffisance. Les 2 projets les placent dans l'extension car le théâtre d'origine a été conçu comme un objet de représentation et pas comme un objet de travail au quotidien, il faut donc rajouter des éléments techniques à l'extérieur si on veut le mettre aux normes actuelles. Coulon propose un pas en avant qui correspond au programme à peu près sur tous les plans, mais l'extension représente la réalité de la jonction fonctionnelle nécessaire au théâtre. Un théâtre dans l'espace urbain a toujours une présence forte. Quelque soit le choix fait, aucun des architectes devra faire un gros travail d'ajustement. Chatillon devra le faire pour modifier le monte charge, notamment son orientation, et faire en sorte qu'il ne perturbe pas le fonctionnement du plateau comme c'est le cas actuellement car il communique directement sur le plateau, ce qui peut créer des interférences notamment sonores lors des spectacles. Son entrée latérale pour faire passer les décors nécessite également des ajustements. Sur le projet Coulon le travail à faire n'est pas sur la fonctionnalité car il n'est quasiment pas à toucher, mais, sur la manière de traiter ce volume sculptural de l'extension pour le rendre plus léger et le rendre plus en concordance avec le tissu urbain. Dans tous les cas, il sera plus haut que les bâtiments voisins. Il faut considérer cet arrière comme une façade urbaine à part entière et non comme un arrière de bâtiment.</p> <p>Les architectes ont été amenés à présenter leur projet au jury et en réponse aux interrogations Chatillon a dit que le patrimoine primait sur la fonctionnalité et qu'il ne voulait pas éventrer la façade arrière. Il a une position très ferme sur la valeur supérieure accordée au patrimoine. Coulon de son coté a répondu qu'il était évident et prévu qu'il faudrait travailler ensemble pour faire évoluer le traitement de l'extension. Ces réponses ne sont malgré tout pas des certitudes et chacun pourraient changer d'avis, d'autant plus qu'avant de signer le contrat, il y a une phase de négociation qui peut porter sur l'aspect technique comme sur l'aspect financier et calendaire.</p> <p>La séance est suspendue 15 minutes pour laisser le temps aux élus de regarder et s'approprier les projets proposés. Puis, les élus sont invités à prendre la parole pour poser des questions.</p>		

Objet	Rapporteur	Débats	Vote	Le Conseil communautaire
		<p>M. Jacquinot indique ainsi qu'il pratique le théâtre depuis 50 ans via notamment les commissions de sécurité. Il souhaite que les spectacles soient diversifiés. Il demande comment les décors rentrent dans le bâtiment avec ces projets, car actuelle cela se fait la rue Miguay, étroite et peu pratique.</p> <p>M. Griggio répond que sur le projet C les décors passent en embouchure de la rue moguay rue, et pour le B coté place du marché.</p> <p>M. Jacquinot demande si tout a été prévu pour tenir compte des besoins en accessibilité, non seulement pour y accéder mais aussi pour profiter des spectacles dans de bonnes conditions.</p> <p>M. Griggio répond par l'affirmative pour les 2 projets. Des places PMR sont prévues, la scène descend d'une vingtaine de centimètres et c'est prévu pour être confortable et offrir les meilleures conditions possibles. Des ascenseurs sont prévu, tant à l'entrée qu'en partie technique. En terme de cageau, le projet C de Coulon propose 350 spectateurs et le projet B de Chatillon 300. Avec la configuration actuelle c'était environ 400 places effectives, avec des places prises par la régie et des inconvénients, notamment dans les poulaillers. Tous ces espaces seront réutilisés pour la technique pour optimiser les places restantes.</p> <p>M.Jacquinot poursuit en demandant si toutes les colonnes seront reprises, le parquet ignifugé etc.</p> <p>M. Griggio confirme que pour pour les 2 projet c'est le cas, tout sera fait pour être aux normes de sécurité en réponse à un cahier des charges ultra précis sur ce plan.</p> <p>M. Jacquinot précise qu'avec les gens du SDIS il avait tourné partout dans le théâtre ce qui lui avait permis de constater que la fonctionnalité du lieu était une problématique très importante dans la configuration actuelle. Il avoue être embêté par la forme en cubes de l'extension proposée par Coulon. Mais pour le projet de Chatillon, la précision des baies vitrées le gêne également car elles induisent un entretien plus important. Il estime que si Coulon veut bien travailler pour accorder davantage son extension avec l'environnement autour ce vaudra le coup. Il rappelle à titre d'exemple que pour le Boubourg à Paris, lors de sa construction, personne n'en voulait alors que maintenant il est apprécié et personne n'y toucherait. Pour avoir pratiqué le théâtre, il sait qu'il n'y avait pas assez de place et qu'il faut privilégier un projet qui permettra de régler ce problème. Pour lui, si le projet C arrange les façades, l'espace qu'il offre en plus est un plus pour la collectivité.</p> <p>M. Griggio préfère quant à lui l'esthétique du projet C de Coulon car inscrire dans l'urbanisme actuel des éléments avec une écriture contemporaine est très intéressant. En ce qui concerne le côté massif, il rappelle que lorsque ce point a été évoqué avec l'architecte en réunion de dialogue avec le jury, il a assuré qu'il prévoyait de faire, concertation avec la collectivité, un travail pour apporter plus de transparence et améliorer l'intégration pour que ce soit moins heurtant. Même M.Griggio considère que ça n'est pas heurtant. Les polémiques sur l'intégration des nouveaux bâtiments est courantes. Et une fois que les lieux sont appropriés, les gens oublient qu'il y a eu polémique. Pour lui, ce projet C de Coulon est comme une sculpture : elle est suffisante et forte. Il ajoute que sur le côté technique, le projet C de Coulon procure un outil de travail qui permet aux usagers, aux artistes et aux techniciens d'avoir une facilité de travail pour les spectacles actuels. Il considère qu'avec le projet B De Chatillon il y a une belle verrière mais que la perspective proposée sur le visuel a été pas mal été bricolée (arbre, couleurs, rue). Il ajoute en point négatif la place perdue et la question de l'entretien plus conséquent. Il précise que les principaux financeurs ainsi que les représentants du ministère de la culture, l'ABF ect qui ont participé au jury ont tous préférés le projet C dont, rappelle t'il, l'architecte a totalement conscience de la nécessité de l'adapter.</p> <p>M. Jacquinot fait une comparaison avec la maison de santé dont le bloc ciment qui a été choisi aura finalement bel aspect avec la lauze, et même maintenant alors que la lauze n'est pas encore faite.</p> <p>Un élu demande si il y a une différence de cout entre les 2 projets.</p> <p>M. Griggio indique que pour les travaux les montants sont similaires. Mais le taux de rémunération est très différent. Il rappelle néanmoins qu'il reste encore une phase de négociation ca reste négociable, la différence serait d'environ 500 000 euros, pour un projet de très longue durée comme celui là, pour plus de 6 millions de travaux, il faut le ramener à l'importance du projet. Un théâtre avec 2 faces est du jamais vu, avec le projet C de Coulon on a d'un côté un outil de travail et de l'autre la vraie entrée est côté meuse. Il n'y a rien de mieux pour mettre en valeur l'entrée qui se trouve véritablement côté Meuse, qu'en faisant quelque chose de différent, de plus technique sur l'arrière qui n'est pas l'entrée du public. Les 2 projets respectent le patrimoine, mais Coulon davantage encore.</p>		
		<p>unanimité pour reporter la délibération à une date ultérieure</p>		

Objet	Rapporteur	Débats	Vote	Le Conseil communautaire
		<p>Mme Schweitzer demande quelle plus value ont vu les gens qui ont voté pour le projet B de Chatillon</p> <p>M. Griggio pense que ce qui a présidé à leur choix est le côté esthétique</p> <p>Un élu demande si le projet B de Chatillon comporte un élément rédhibitoire sur la fonctionnalité.</p> <p>M. Griggio estime que oui car ce n'est pas retravaillable une fois attribué. Le fonctionnement de l'arrière scène et des surfaces logistique en cours de spectacle est paralysé. On ne peut plus traverser de cour à jardin sans passer par la scène, et, en plus, la partie qui bénéficie de la vérrière obère d'autant l'espace technique. Le projet est finalement un immuable de bureaux, point. C'est rédhibitoire dans le sens qu'on ne pourra pas lui demander de changer le fonctionnement interne sans que cela n'emporte une modification complète du projet, ce qui beaucoup trop conséquent dans le cadre d'un concours.</p> <p>Un élu indique trouver le projet C de Couloun horrible et absolument pas en adéquation avec l'urbanisme du secteur.</p> <p>M. Griggio estime que le travail d'intégration visuel présenté ne le valorise pas autant le projet C que le projet B</p> <p>L'élu lui répond que le projet B reste un projet contemporain mais qu'il vieillira mieux que le projet C.</p> <p>M. Griggio quelle réponse pourra donner la collectivité si dans 20 ans il est dit qu'elle a mis des millions dans un bâtiment qui ne fonctionne pas?</p> <p>M. Hazard indique que les deux projets peuvent évoluer.</p> <p>M. Henry estime que l'entrée du monte charge du projet B doit faire 2m70, mais que sur le dessin ca n'a l'air de ne faire que 2m20. Il faut donc imaginer qu'elle sera beaucoup plus visible. Il est plutôt pour le projet C. Il rappelle qu'il a fait partie du jury ayant pu dialoguer avec 2 candidats et il se rappelle que la discussion avait été bien ouverte avec l'architecte du projet C qui avait compris que ce n'était pas esthétiquement ce qui était attendu. Il précise que la discussion avait été inversée : là où rien n'avait été redit sur la fonctionnalité du C et que la discussion n'avait portée que sur la façade, ça avait été l'inverse pour B où il y avait eu débat sur la fonctionnalité et rien à redire pour la façade.</p> <p>Interpelé, M. Guiguet précise qu'il n'a pas vocation à intervenir sur les questions esthétiques. Mais rappelle que le dialogue avec les architectes s'étaient portées sur les questions d'amélioration possible de leur projets en cas d'attribution. Pour le projet B de Chatillon, l'amélioration devra être assez visible car pour respecter pleinement la demande il faudrait déplacer le monte-chargé dans l'espace vitré. Ce seraient le seul moyen d'améliorer l'arrière scène. Mais Chatillon a dit clairement que ce déplacement serait un bouleversement intolérable car il faudrait percer la façade, ce qu'il a qualifié d'éventration. Donc cette amélioration là est un bouleversement considérable. En revanche le travail de reprise demandé pour le projet C de Couloun est un travail d'embellissement qui ne perturbe pas son projet. Pour rendre la transition avec les immeubles voisins plus douce, il doit revoir un peu son échelle et le traitement de la façade mais ca ne trahira pas son projet. Ce n'est pas tout à fait la même ligne de départ par rapport au besoin final.</p> <p>Un élu intervient pour préciser que selon lui, dans quelques années un bâtiment moche sera peut-être apprécié, mais que par contre un bâtiment qui n'est pas fonctionnel aujourd'hui ne le sera pas davantage dans le futur.</p> <p>Aucun élu ne souhaitant plus intervenir, M.Hazard propose un vote à bulletin secret. L'assemblée l'accepte.</p> <p>Il est procédé au vote à bulletins secrets à l'appel de chaque membres. 44 votes sont exprimés. Le projet A de Blond et Roux recueille zéro voix. Le projet B de Chatillon recueille 22 voix. Le projet C de Couloun recueille 22 voix.</p> <p>Face à cette égalité, l'assemblée ne souhaite pas voter une seconde fois, estimant que les votes ne seraient pas différents en l'état.</p> <p>Il est procédé à un rappel de la procédure qui permet de désigner 2 lauréats qu'une négociation départagerait ensuite. Le Président aurait le dernier mot pour l'attribution.</p> <p>M. Hazard propose donc de surseoir à statuer et, pour renforcer l'exercice démocratique, de convier les 2 architectes exaequo à venir présenter leur projet à l'assemblée. Ce qu'elle accepte à l'unanimité.</p> <p>Par conséquent, la délibération portant sur la désignation d'un MOE pour la réhabilitation et l'extension du Théâtre de Verdun reportée à une réunion ultérieure de l'assemblée communautaire.</p>		
		<p>Désignation du lauréat de concours de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'extension du Théâtre de Verdun - Programme n° 07 118 01</p> <p>A. Griggio</p>		

Objet	Rapporteur	Débats	Vote	Le Conseil communautaire
		Mme Gérard Barge expose le projet. Elle précise que sur la question des énergies, sur la commune de Thierville vient de faire une étude et il en ressort que les couts sont multipliés par 5 par rapport aux couts actuels, sous réserve d'un engagement sous 6H. Pour le gaz c'est multiplié par 2.		
Décision Modificative de crédits n° 2 - Budget PRINCIPAL	C Gérard Barge	<p>M.Hazard précise que l'excédent cumulé est de 4 million 6, dont un excédent de 600 000€ si l'ensemble des crédits étaient consommés. Le BP avait un excédent bien supérieur, de plus de 1million. Il précise qu'un budget vit au gré des évolutions législatives et de problématiques diverses, mais il estime que si les marges de manœuvre se réduisent c'est en partie et quasiment uniquement en raison de choix qui ont été faits par les majorités parlementaires et présidentielle. Il précise que si pour l'instant nous n'allons pas atteindre l'explosion de la facture énergétique, nous sommes tout de même à plus de 160000€ en chauffage et carburant. Il ajoute que plusieurs véhicules ne tournent pas en ce moment, comme la balayeuse, par manque de carburant. Il y a également 600000euros de masse salariale en plus, du notamment aux guso pour les spectacles, à l'absentéisme et le point d'indice dont la revalorisation a été décidée par le gouvernement sans compensation. Il ajoute que nous subissons une augmentation des couts des matériaux et donne l'exemple de la crèche qui augmente de 2millions. Il précise qu'il a déjà écrit au ministère, sans avoir de réponse, pour demander des boudiers tarifaires comme pour les entreprises car les collectivités ne pourront pas assumer l'explosion du cout énergétique seules. Pour le Grand Verdun cela représente entre 3 et 7 million d'euros. Il estime que le gouvernement n'entend pas ce que les collectivités disent. Dans la proposition de loi de finances qui sera discutée longuement il n'y a pas de marge de manœuvre car il n'y a pas d'augmentation de la cgt à hauteur de l'inflation. Or, ces 6,7% d'inflation qui ne sont pas corrigées budgétairement vont être beaucoup subies par les collectivités dont les marges se réduisent corrélativement. C'est pourquoi, il souhaite une indexation sur l'inflation. Il évoque une annonce de 45 milliard de boudier pour les citoyens, mais considère que si on aide pas les entreprises et les collectivités on s'en sortira pas. Il estime que la guerre en Ukraine n'est pas la cause première des problème énergétiques. Il critique la baisse de 6 milliards d'euros des impôts des plus riches, tout en laissant crever les collectivités et les entreprises. Il rappelle que 70% de l'investissement public est payé par les collectivités. Il estime qu'une synergie est nécessaire au lieu de subir des décisions, une inaction, une irresponsabilité, et même que c'est l'objectif du gouvernement que de laisser crever les coter. Le département ne peut plus lever l'impôt et est soumis au bon vouloir de l'état. Les régions subissent des transferts également, sans lisibilité. Les collectivités sont toutes sujettes aux dotations. Il ne nous reste à l'agglomération que la foncière et n'est pas sur que l'état continue à compenser la taxe d'habitation. Il compare cette situation à l'Allemagne qui va mettre 2 milliards pour les collectivités et entreprises alors que les collectivités françaises attendent encore une réponse à des courriers. Il annonce que la collectivité sera obligée de prendre, en achant que ce ne sera pas le gouvernement mais toujours les mêmes élus locaux qui devront assumer les conséquences. Il préfère néanmoins rester optimiste et estime que l'Etat n'aura pas d'autre choix que d'aider les collectivités.</p>	<b>unanimité</b>	VOTE la décision modificative de crédits n°2 du Budget PRINCIPAL
Décision Modificative de crédits N° 1 - Budget annexe EAU REGIE	JF Thomas	<p>M.Thomas expose le projet et précise que c'est la dernière fois qu'il y a un distinguo entre régie et la DSP car à partir du 1er janvier ce sera un budget unique. Il sera illisible car tout sera mélangé mais la comptabilité analytique commun par commune sera conservée. La DM présente a été validée par le comité de régie même si des régulations ont été faites. Quelques thèmes doivent être partagés : 300 000euros d'avance sur le budget pour faire face au investissements de l'année dans le cadre de l'emprunt pluriannuel, l'anticipation de travaux de voirie du département à Thierville à l'occasion desquelles il faut profiter pour mettre les canalisations d'équerre en sous-sol...</p>	<b>unanimité</b>	ADOPTE la Décision Modificative de Crédits n°1 du Budget annexe EAU REGIE
Décision Modificative de crédits N°1 - Budget annexe EAU DSP	JF Thomas	Pas de débat	<b>unanimité</b>	ADOPTE la Décision Modificative de Crédits n°1 du Budget annexe EAU DSP
Décision Modificative de crédits N° 1 - Budget annexe ASSAINISSEMENT	JF Thomas	M. Thomas expose le projet. Pas de débat	<b>unanimité</b>	ADOPTE la Décision Modificative de Crédits n°1 du Budget annexe ASSAINISSEMENT

Objet	Rapporteur	Débats	Vote	Le Conseil communautaire
Décision Modificative de crédits N°1 - Budget annexe TRANSPORT	JF Thomas	M.Thomas expose le projet et indique que le surcout est de 49000€ pour le gazon pour cette année. Il ajoute qu'il est consommé environ 2000l par jour pour le transport urbain et scolaire. La hausse des couts emportera une hausse à 59000€...	unanimité	ADOPTE la Décision Modificative de Crédits n°1 du Budget Annexe TRANSPORT
Décision Modificative de crédits N°1 - Budget annexe PRE	K Schweitzer	M.Hazard dit que, forcément, quand l'énergie augmente, ca va forcément se répercuter sur l'usager...  M.Schweitzer expose le projet et indique que ce projet concerne uniquement le fonctionnement pas de débat	unanimité	ADOPTE la Décision Modificative de Crédits n°1 du Budget annexe PRE
Provisions pour créances douteuses - Budget PRINCIPAL et Budget Annexes (Eau Régie, Eau DSP, Assainissement, Transport et PRE)	C Gérard Barge	Mme Gérard Barge expose le projet  Pas de débat	unanimité	AUTORISE la constitution d'une provision au compte 6817 au titre de créances douteuses à hauteur de 15 % des restes à recouvrer supérieurs à deux ans.  DECIDE de déterminer chaque année le montant de la provision au vu de l'état des restes à recouvrer transmis par le Service de Gestion Comptable de Verdun.
Fonds National de Pérequéation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)- Dérogation aux modalités de répartition	C Gérard Barge	Mme Gérard Barge expose le projet : le FPIC est perçu par l'agglo sans reversement aux communes. On constate une baisse significative du fpic sur le territoire  M.Henry demande ce qui justifie cette baisse	unanimité	PREND ACTE de la répartition du FPIC 2022 en application des règles de droit commun.
Exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour les locaux à usage industriel et commercial - Année 2023	P Dehand	M.Dehand expose le projet et précise que Suez vient d'être désigné attributaire du marché de collecte pour 6 années. La bonne nouvelle est que l'offre était intéressante car à un rythme identique à aujourd'hui la proposition était inférieure à celle d'aujourd'hui, mais, par contre, la hausse de l'énergie mangera cette marge, même si on envisage de modifier les rythmes. Il ajoute qu'un contrôle d'accès sur nos déchetteries sera installé et qu'il faudra indiquer la plaque minéralogique pour y entrer. La collecte des déchets alimentaires se passe très bien avec les lycées et collèges avec 2 tonnes par semaine. A 65 euros la tonne pour ces déchets, alors que c'est 170euros la tonne dans les omi, c'est une avancée.  Pas de débat	unanimité	DECIDE, d'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2023 les entreprises ci-dessus énoncées,
Décision de transformation de l'apport en augmentation du capital social de la SEML touristique	P Cortial	M. Thomas, président de la SEML, quitte la salle  M. Cortial expose le projet et procéde à la correction de la date 2011 en 2021 dans le délibéré.	unanimité, moins le vote de FJ Thomas qui ne prend pas part au vote	AUTORISE la transformation de l'apport en augmentation du capital social au terme du délai de deux ans fixé dans la convention ;  AUTORISE monsieur le président à accomplir toutes les démarches et signer tout document permettant la transformation en augmentation du capital de l'apport à la SEML touristique autorisée en 2021.
Financement des travaux liés à la fois à la compétence DECI et à la compétence AEP sur le périmètre de la Régie d'Eau du Grand Verdun	JF Thomas	Retour de M. Thomas qui expose le projet. Il explique qu'on peut faire des calculs d'apothycare ou prendre une décision politique pour arrêter les choses. C'est la deuxième solution qui a été retenue.  Pas de débat	unanimité	ADOPTE le principe de répartition des frais des travaux servant à la fois les compétences « Adduction d'Eau Potable » et « Défense Extérieure Contre l'Incendie » selon les modalités énoncées ci-dessus.  AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Objet	Rapporteur	Débats	Vote	Le Conseil communautaire
Avenant n°04 - Marché de programmation d'assistant à maîtrise d'ouvrage pour l'acquisition d'équipement transporteur scénique - C155/207 - marché signé avec l'entreprise SO SG concept	JC Velain	M.Velain expose le projet et pense que ce sera le dernier avenant passé pour ce marché. Il porte sur une contrevisite pour une nacelle. M.Hazard dit qu'il est chaque fois précisé que c'est le dernier, on le souhaite vraiment	unanimité	AUTORISE la signature de l'avenant n°04 pour le marché C155/207 avec le titulaire SO SG concept pour un montant de 2 741,60 € HT.
Modification du règlement des aides directes aux activités commerciales et artisanales pour les PME et TPE du territoire	P Cortial	M. Cortial expose le projet	unanimité	AUTORISE la modification du Règlement des aides directes aux activités commerciales et artisanales pour les PME et TPE du territoire en son article 1, alinéa 7, au profit de la modification proposée ci-dessus.
Versement d'un fonds de concours de la Ville de Verdun à la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun	S Hazard	M.Hazard expose le projet qui concerne des travaux fait par l'agglomération sur le territoire de Verdun en 2022  Pas de débat	unanimité	AUTORISE le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun à signer la convention relative au versement du fonds de concours par la Ville de Verdun à la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun.
Avenant n°1 à la convention pour le versement d'un fonds de concours de la Ville de Verdun à la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun	S Hazard	M.Hazard expose le projet qui porte, celui-ci, sur 2021. Il trouve intéressant de voir sur quels projets cela porte : citadelle, les caméras (d'ailleurs il invite les autres communes à verser des fonds de concours si elles le souhaitent pour les caméra installées sur leur territoire), les gymnases, la voirie... le tout à hauteur de 2 millions et demi  Pas de débat	unanimité	AUTORISE le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun à répartir le fonds de concours selon le tableau et le descriptif par opération joints dans la convention et à signer l'avenant n°1 à la convention relative au versement du fonds de concours entre la Ville de Verdun et la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun.
Avance de trésorerie budget Annexe EAU REGIE	JF Thomas	M.Thomas expose le projet qui rejoint ce qui a été expliqué précédemment.  Pas de débat	unanimité	AUTORISE le versement d'une avance de 300 000€ au budget annexe Eau Régie par le budget principal et son remboursement dès mobilisation de l'emprunt
Nouveau marché de gestion des déchets autres que ménagers et assimilés : collecte et traitement - Autorisation de lancer et d'attribuer le marché	S Hazard	M.Hazard expose le projet.  Pas de débat	unanimité	AUTORISE le Président à lancer et à attribuer un marché de gestion des déchets autres que ménagers et assimilés.  AUTORISE le Président à signer tous documents utiles au bon aboutissement de ce dossier.
Marché de Maîtrise d'œuvre pour la requalification de la ville Haute - Avenant 2 AVP	S Hazard	M.Hazard expose le projet de délibération et rappelle qu'il s'agit d'un projet ambitieux et de qualité. Il comporte la question de l'eau avec les exigences réglementaires (réseau séparatif) qui a impliqué un investissement important dans la phase 1 et dont les contraintes étaient énormes. Les permis d'aménager ne sont pas encore octroyés. L'avenant porte aussi sur une demande d'avoir des échantillons pour s'assurer que les pavés ne glissent pas. L'éclairage également doit être reconstruit car l'éclairage prévu était fort alors que les temps actuels demandent plus de sobriété. Il ya aussi des problématiques de marchés car aucune entreprise n'a répondu au marché de géotechnique, ce qui conduit à reporter l'opération.  pas de débat	unanimité	AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant 2 AVP, pour transformer le forfait provisoire en forfait définitif, sans modification du montant.
Vacation - Accompagnement d'enfants en situation de handicap	P Colautti	M. Colautti expose le projet  Sortie de M.Cortial	unanimité	AUTORISE le recours à un ou plusieurs vacataires pour l'année scolaire 2022/2023 afin d'assurer l'encadrement des enfants en situation de handicap, avec une rémunération horaire brute fixée à 15€.

Objet	Rapporteur	Débats	Vote	Le Conseil communautaire
Tableau des effectifs	P Colautti	M. Colautti expose le projet Retour de M.Cortial  Mme Gérard Barge demande pour quelle mairie est prévue la secrétaire de mairie,  M. Colautti répond qu'il s'agit d'Haudainville. Il précise qu'il y a peu de créations nettes, ce projet porte surtout sur des réorganisations, comme l'élargissement d'un cadre sur certains postes.  M.Hazard indique que, par exemple, ouvrir un poste de B aux cadres C permet de valoriser l'engagement et la compétence des agents qui réalisent déjà ce travail en ayant pas le cadre correspondant  M.Colautti précise que pour la secrétaire il s'agit uniquement d'une augmentation du temps de travail et dans une autre délibération il y aura la suppression d'un autre poste qui aboutira à un équilibre	unanimité	VALIDE la modification du tableau des effectifs telle que proposée ci avant.
Convention Spéciale de Déversement des effluents de l'établissement Transports Antoine Meuse et Convention fixant les modalités de financement par les établissements Transports Antoine Meuse réalisé	JF Thomas	M.Thomas résume le projet. Il précise qu'il y a des contrôles inopinés dont même la collectivité n'est pas informée. La norme préfectorale ne laisse que très peu de marge de manœuvre.  Sortie de M. Lefrand  M. Hazard précise que les transports Antoine on pensé un moment se relocaliser aux Souhesme, et finalement grâce à des échanges productifs avec les services de la collectivité et notamment pour des questions d'eau et d'assainissement, ils sont restés sur la zone de Chicago	unanimité	AUTORISE le déversement des eaux usées autre que domestiques par l'établissement Transports Antoine Meuse dans le système de collecte de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun,
Convention relative à l'admission de boues primaires de la station d'épuration d'Etain à la bâche de réception des matières de vidange de la station d'épuration de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun.	JF Thomas	M. Thomas expose le projet Pas de débat	unanimité	AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention relative à l'admission des boues de la station d'épuration d'Etain ainsi que toutes les pièces utiles à la réalisation de cette décision,
Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation de travaux de renouvellement du réseau assainissement Rue de la Vierge sur la commune de Belrupt-en-Verdunois	JF Thomas	M.Thomas expose le projet. Retour de M. Lefrand Pas de débat.	unanimité	AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation de travaux de renouvellement du réseau assainissement Rue de la Vierge sur la commune de Belrupt-en-Verdunois ainsi que toutes pièces utiles à cette décision.

Objet	Rapporteur	Débats	Vote	Le Conseil communautaire
Voies Navigables de France - Renouvellement de la convention d'occupation du domaine public fluvial n° 411316000039	JF Thomas	M. Thomas exprime son agacement. Il explique qu'il y a 4 conventions avec VNF basées sur les volumes. Or cela fait 8 ans qu'il n'y a jamais eu un contrôle non conforme sur la station d'épuration de Belleville. Mais à chaque fois qu'il faut signer la nouvelle convention les prix augmentent sans raison. Passer tout d'abord de 8000 à 16 000, et aujourd'hui de 16000 à 48000. Ceci constitue une augmentation de 4,2centimes TTC uniquement pour des raisons technocratiques, sans raison technique. Cela met M. Thomas en colère. C'est pour cela qu'il y a une nouvelle ligne spéciale sur les factures pour que les usagers voient que cette argent ne va pas à la collectivité mais à VNF.  M.Hazard ironise en souhaitant que ces sommes servent au moins à entretenir les berges qui relèvent de la responsabilité de VNF.	unanimité	AUTORISE Monsieur le Président à renouveler la convention avec Voies Navigables de France pour une période de 5 ans.
Ajout du module "API Impôt Particulier" proposé par la DGFIP pour le logiciel Péri scolaire/Scolaire et la plateforme de Gestion Relation Citoyenne	S Hazard	M. Hazard explique que l'objectif est de faciliter la vie des concitoyens. Ce module et ceux présentés dans les projets suivants faciliteront la tâche aux usagers pour les inscriptions lorsqu'ils accepteront que leurs données soient traitées de manière dématérialisée. Ils peuvent s'y opposer mais cela permet de leur éviter de se déplacer et de faire de nombreuses photocopies.  Sortie de M.Antion  Pas de débat.	unanimité	AUTORISE Monsieur le Président à mettre en place ce dispositif et à signer tous les documents s'y référant.
Ajout du module FranceConnect proposé par la DINUM pour les logiciels Scolaire/Périscolaire, Conservatoire/Atelier d'Art et Urbanisme.	S Hazard	M.Hazard indique qu'il s'agit de la même chose que précédemment : le but est d'atteindre un guichet unique dématérialisé, pour faciliter la vie des familles qui doivent faire plein de photocopies pour plusieurs services différents de la collectivité.  Pas de débat.	unanimité	AUTORISE Monsieur le Président à mettre en place ce dispositif et à signer tous les documents s'y référant.
Prolongation de la convention avec le Groupe Scolaire Sainte Anne pour la restauration des élèves de l'école Porte de France	S Hazard	Retour de M. Antion.  M.Hazard expose que les travaux ont tardés et qu'il faut donc prolonger la convention permettant aux enfants de cette école d'aller déjeuner à Ste Anne le temps des travaux. Il remercie la qualité de l'accueil de cet établissement.  Pas de débat	unanimité	AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention avec le Groupe Scolaire Sainte Anne.
Dispositif Sport Santé au travail	P Colautti	M.Colautti explique que la collectivité cherche à développer une stratégie RH nouvelle pour la rendre plus attractive. Le rapport au travail a fondamentalement changé, les gens ne considèrent plus le rapport entre vie privée et professionnelle de la même manière qu'auparavant. Donc soit la collectivité ne fait rien et aura des difficultés d'attractivité et de l'absentéisme (qui coûte 1,5 million par an) soit elle peut tenter des expérimentations pour essayer de changer ça. Le sport au travail vise en ce sens à favoriser le bien être et la cohésion entre les agents, réduire le taux d'absentéisme en améliorant la santé. L'objectif est une réduction de 7 à 10% de l'absentéisme à l'horizon 2024. C'est aussi une manière d'être cohérent avec le label terre de jeux 2024. La pratique sportive contribue à une meilleure santé, mais aussi à améliorer les performances. C'est expérimental donc ça pourra encore être ajusté. Contre la critique de ce que vont penser les gens si la collectivité paye les agents à aller faire du sport, on peut répondre qu'il s'agit plutôt de ce que sont au contact du public, il précise que ces séances de sport ne se dérouleront pas pendant le temps effectif de travail, mais ce temps de sport sera compensé en récupération. Il ajoute que par exemple, l'état civil qui est toujours en tension et sous la pression des usagers prend très positivement ce projet pour aller souffler en équipe et se retrouver en dehors des tensions pour redynamiser le service. Le dispositif sera mis en oeuvre à partir de la fin du mois d'octobre. Des agents et des élus proposent de l'encadrer, mais aussi des partenaires extérieurs comme l'orange bleue, des associations... Le flex office sera également une piste d'amélioration à explorer, ainsi que le télétravail et plus de flexibilité horaires selon les contraintes personnelles	43 pour et 1 abstention de M. Henry	AUTORISE la mise en place du dispositif de sport santé au travail et la conclusion de tous les partenariats utiles.



A Verdun, le  
Le Président  
Samuel HAZARD

13/10/2022

Le secrétaire de Séance  
Quentin Brochet



